



**Votre dossier a été accepté**  
par la Commission d'Examen.



### Notification de décision

Téléchargez\* la **notification de décision**, signez-la et retournez-la\* dans un délai maximum de **15 jours**.  
Ce document précise les conditions de prise en charge (salaire, coût de formation, aide à la mobilité...)



### Certificat de réalisation

Durant votre formation, c'est l'organisme de formation qui complète le certificat de réalisation, mensuellement.

Assurez-vous qu'il soit bien transmis chaque mois à Transitions Pro Grand Est en vous connectant sur votre espace personnel, rubrique « mon dossier ».



### Aide financière pour vos frais annexes

Si vous bénéficiez de cette aide, c'est la réception du certificat de réalisation mensuel qui permet la mise en paiement.

Si vous êtes en stage, la convention de stage devra être transmise à Transitions Pro Grand Est.



### Informez\* Transitions Pro de tout changement avant ou pendant la formation

- changement de planning de formation → joindre le nouveau planning
- changement de situation professionnelle : démission, licenciement, rupture conventionnelle → joindre un courrier numérique
- changement de domicile → joindre un courrier numérique indiquant la nouvelle adresse
- changement de compte bancaire → joindre le nouveau RIB
- abandon de formation → joindre un courrier numérique
- arrêt de travail : maladie, congé maternité... → joindre une copie de l'arrêt de travail sous 48h.



### En cas d'absence...

**Votre employeur** est à prévenir en premier lieu. Puis, Transitions Pro Grand Est et l'organisme de formation.

Toute absence, même justifiée, ou toute période d'interruption de la formation ou du stage entraînent une modification de la rémunération.

\*Pour effectuer vos démarches en lien avec votre formation et pour contacter Transitions Pro Grand-Est, rendez-vous sur :

[www.transitionspro-grandest.fr](http://www.transitionspro-grandest.fr)

> ESPACE PERSONNEL

> DISPOSITIF PTP ou MES DOSSIERS